



# Livret pratique 2016/17

Pour toutes informations :  
[www.agglo-villefranche.fr](http://www.agglo-villefranche.fr)

# Le Conservatoire de Villefranche

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal est un service de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône. Il est agréé par le ministère de la culture depuis 1968.

Il est financé par la Communauté d'Agglomération (75%), ainsi que par les départements du Rhône et de l'Ain (11%) et les cotisations des usagers (14%).

Le Conservatoire compte plus de 850 élèves, encadrés par une équipe pédagogique de 54 enseignants.

Suite à l'adoption de son projet d'établissement pour la période 2015-20, le Conservatoire met en place une nouvelle organisation des études pour la rentrée 2016.

Les activités du Conservatoire sont encadrées par des textes que vous pouvez consulter ou télécharger sur le **site de l'agglomération** [www.agglo-villefranche.fr](http://www.agglo-villefranche.fr) :

- Projet d'établissement 2015-20
- Règlement des études
- Règlement intérieur
- Règlement des locations

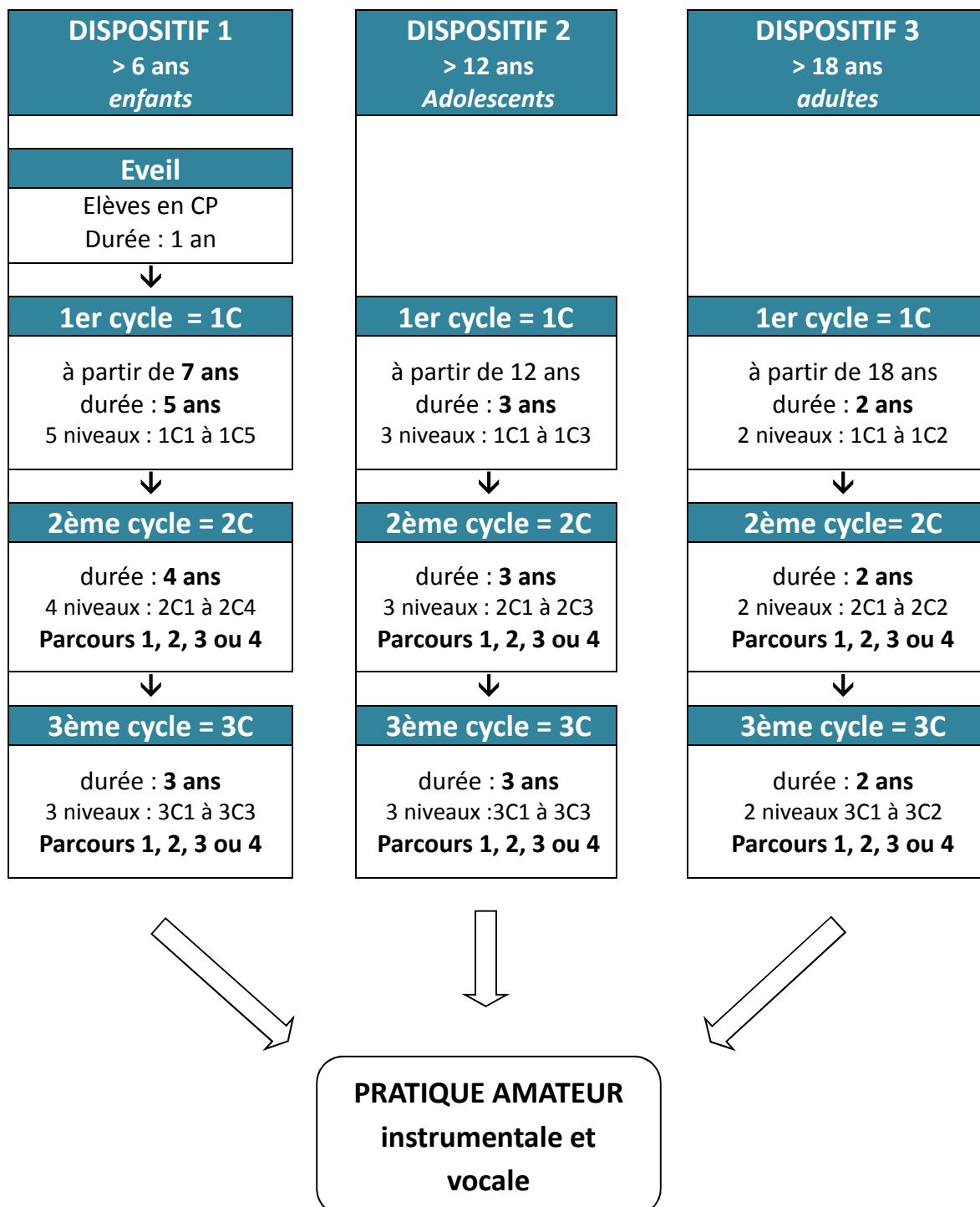
## Sommaire

---

<i>Organisation générale</i>	<i>page 3</i>
<i>Les disciplines</i>	<i>page 4</i>
<i>S'inscrire pour 2016/17</i>	<i>page 5</i>
<i>Handicap</i>	
<i>Les tarifs 2016/17</i>	<i>pages 6 et 7</i>
<i>La rentrée 2016/17</i>	<i>page 8</i>
<i>La saison musicale</i>	
<i>La bibliothèque</i>	<i>page 9</i>
<i>L'association des parents d'élèves (ASPEL)</i>	
<i>La location d'instrument</i>	<i>page 10</i>
<i>Extranet et site de la communauté d'agglomération</i>	
<i>Sites et contacts au Conservatoire</i>	<i>page 11</i>

# Organisation générale

- ✓ **3 domaines** d'activités :
    - Etude instrumentale
    - Langage et culture
    - Pratique d'ensemble
  - ✓ **3 dispositifs**, en fonction de l'âge d'inscription ;
  - ✓ **3 cycles** de durées variables, selon le dispositif ;
- Pour les personnes non-débutantes, l'intégration se fait dans le cycle et le niveau adaptés.
- ✓ **4 parcours** possibles dont un parcours personnalisé à partir du 2<sup>ème</sup> cycle



# Les disciplines <sup>1</sup>

## Etude instrumentale

---

- **Vents-Bois**  
Flûte, flûte baroque, flûte à bec, hautbois, clarinette, basson, saxophone
- **Vents-Cuivres**  
Trompette, trombone, cor, tuba
- **Cordes**  
Violon, violon baroque, violon-alto, violoncelle, contrebasse,
- **Instruments polyphoniques et claviers**  
Guitare, piano, clavecin, orgue, accordéon, parcours clavier<sup>2</sup>
- **Percussions**  
Batterie, timbales et accessoires, percussions-claviers
- **Instruments jazz et musiques actuelles**  
Flûte, saxophone, violon, contrebasse, trompette, trombone, piano, batterie, guitare électrique, guitares électro-acoustiques, basse électrique
- **Voix**  
Chant lyrique, chant jazz

## Langage et culture

---

- Formation musicale enfants, ados, adultes
- Modules de pratique (rythme, audition, arrangement, déchiffrage...)

## Pratique d'ensemble

---

- Orchestres, Chœurs, Big Band
- Modules esthétiques :
  - *Musique ancienne et baroque*
  - *Musique classique à contemporaine*
  - *Musiques traditionnelles et du monde*
  - *Jazz*
  - *Musiques actuelles amplifiées*
  - *Improvisation et Création par les nouvelles technologies*

---

<sup>1</sup> Voir liste des enseignants sur [www.agglo-villefranche.fr](http://www.agglo-villefranche.fr)

<sup>2</sup> Ce parcours permet à 3 élèves débutants de découvrir 3 claviers sur l'année scolaire : clavecin, piano, orgue

## S'inscrire pour 2016/17

- **Réinscription** : les dossiers doivent être retournés au secrétariat :
  - entre le **30 mai et le 4 juin** pour les élèves de niveaux Eveil, 1er cycle jusqu'à 1C4<sup>1</sup> et CHAM
  - entre le **6 et le 11 juin** pour les élèves de niveau 1C5<sup>1</sup>, 2<sup>ème</sup> cycle, 3<sup>ème</sup> cycle, AH et ex-CPA
- **Inscription des nouveaux élèves** : le dossier est à retirer au secrétariat entre le **30 mai et le 15 juin 2016** et doit être retourné entre le **13 et le 15 juin 2016**.

Les nouveaux élèves sont admis dans la limite des places disponibles.

Pour tous les élèves, l'admission définitive, le récapitulatif des affectations et les horaires de cours sont communiqués **fin juillet par courrier uniquement** ou via l'**extranet** pour les élèves réinscrits.

Quelques inscriptions pourront être prises en septembre en fonction des places restantes.

Toutes les informations sur les inscriptions sur : [www.agglo-villefranche.fr](http://www.agglo-villefranche.fr)

## Handicap

L'accueil des personnes en situation de handicap ou présentant des difficultés avérées (dyspraxie, dyslexie...) est tout à fait possible et entre dans nos missions.

Néanmoins, il peut nécessiter, dans l'intérêt des élèves, un aménagement de l'organisation des études.

N'hésitez pas à informer le Conservatoire (administration ou professeurs) afin que nous puissions étudier avec vous la proposition de parcours la plus adaptée.

---

<sup>1</sup> Niveau instrumental 2015/16

# Les tarifs 2016/17

Les tarifs annuels du Conservatoire pour l'année 2016/17 ont été votés lors du conseil communautaire du 27 avril 2016.

## **Frais de dossier : 40 €**

Les frais de dossier sont inclus dans la cotisation annuelle.

## **Cotisation annuelle :**

**1/ Classes à Horaires Aménagés (CHAM : CE1 à CM2) :** 40 €

## **2/ Dispositif d'études (1, 2, 3 et AH)**

**Tarif 1 :** Eveil, formation musicale ou modules « Langage et culture »

**Tarif 2 :** 1 instrument + autres cours ou modules

**Tarif 3 :** 2 instruments + autres cours ou modules

## **Résidents de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CAVBS)<sup>1</sup>**

Les élèves domiciliés sur les communes d'Ambérieux en Dombes, Ars, Beauregard, Fareins, Frans, Rance et Savigneux bénéficient pour 2016/17 du tarif CAVBS. Se renseigner auprès du Conservatoire.

Tranche	Quotient Familial sur les revenus 2014	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
A	de 0 à 295	90 €	70 €	104 €
B	de 296 à 516		128 €	180 €
C	de 517 à 735		197 €	280 €
D	de 736 à 954		264 €	380 €
E	de 955 à 1 416		364 €	534 €
F	> ou égal à 1417		471 €	666 €

## **Résidents extérieurs à la Communauté d'Agglomération**

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
<b>Communes du Rhône</b>	160 €	596 €	852 €
<b>Communes extérieures au Rhône</b>	240 €	931 €	1 241 €

### 3/ Pratique amateur

Ce tarif s'applique aux élèves en pratique d'ensemble instrumentales ou vocales seule, sans cours individuels ou théoriques collectifs.

CAVBS	Communes du Rhône	Communes extérieures au Rhône
60 €	80 €	100 €

### Quelques précisions sur le calcul et le règlement des cotisations...

- **Calcul du Quotient Familial :**  
Revenu imposable 2014<sup>2</sup> / 12 / nombre de parts
- Une période d'essai de 4 semaines est possible à compter du 1<sup>er</sup> cours. La cotisation due correspond aux frais de dossier soit **40 €**.
- Le règlement des droits d'inscription s'effectue en une fois auprès du Trésor Public sous 21 jours. L'avis des sommes à payer est expédié dans la première quinzaine de décembre.
- La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône étant agréée par l'ANCV, la cotisation peut être réglée en Chèques-Vacances

---

<sup>1</sup> **Communes du périmètre de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône** : Arnas, Blacé, Cogny, Denicé, Gleizé, Jarnioux, Jassans-Riottier, Lacenas, Le Pérréon, Liergues, Limas, Montmelas-Saint-Sorlin, Rivolet, Saint-Cyr-le-Châtoux, Saint-Etienne-des-Oullières, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Julien-sous-Montmelas, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Vaux-en-Beaujolais, Ville-sur-Jarnioux, Villefranche-sur-Saône

<sup>2</sup> **Avis d'impôt 2015**

## La rentrée 2016/17

- Rendez-vous pour les horaires de cours instrumentaux : **jeudi 8 et vendredi 9 septembre 2016**
- Rendez-vous pour les ajustements d'horaires des modules suivants : ateliers jazz, musiques actuelles, musique de chambre et CNT : **semaine du 12 septembre 2016**
- Reprise des cours Instruments, Eveil, Formation musicale, Chorales (1C1/1C2) Formation Musicale Adultes : **semaine du 12 septembre 2016**
- Reprise des cours tous modules de «Langage et Culture» et de «Pratique d'ensemble», Orchestres et Chœurs : **semaine du 19 septembre 2016**

### Périodes de cours :

Période 1 : du lundi 12 septembre au mercredi 19 octobre inclus

Période 2 : du jeudi 3 novembre au samedi 17 décembre inclus

Période 3 : du mardi 3 janvier au samedi 18 février inclus

Période 4 : du lundi 6 mars au samedi 15 avril inclus

Période 5 : du mardi 2 mai au samedi 24 juin inclus

**Jours fériés hors vacances scolaires** : vendredi 11 novembre, lundi 1<sup>er</sup> mai, lundi 8 mai, Jeudi 25 mai (Ascension), Lundi 5 juin (Pentecôte)

Les cours ne sont pas remplacés.

## La saison musicale

Les productions musicales d'élèves (auditions, concerts, spectacles, projets divers,...) complètent les apprentissages. Elles sont pour la plupart gratuites et ouvertes à tous publics. Elles ont lieu à l'Auditorium de Villefranche ou dans les salles de l'agglomération.

### Vous trouverez le programme de la saison

- dans la plaquette de la saison disponible à partir d'octobre 2016
- sur le site [www.agglo-villefranche.fr](http://www.agglo-villefranche.fr)
- par l'agenda mensuel en vous inscrivant à la liste de diffusion (adresser votre demande à [conservatoire@agglo-villefranche.fr](mailto:conservatoire@agglo-villefranche.fr)).



## La bibliothèque

La bibliothèque du Conservatoire dispose d'un fonds de près de 46 000 documents (partitions, livres, sources sonores), consultable en ligne sur le portail commun avec la Médiathèque de Villefranche sur le site [www.mediatheque-villefranche.com](http://www.mediatheque-villefranche.com)

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des documents sont libres et ouverts à tous. Seul l'emprunt est réservé aux élèves et professeurs du Conservatoire.

Gestion de la bibliothèque :

**Sabine VALLETTE**

**Catherine ZAMORA**

✉ [bibliotheque.conservatoire@agglo-villefranche.fr](mailto:bibliotheque.conservatoire@agglo-villefranche.fr)

☎ 04 74 09 43 13

### Accueil du public :

Lundi : 16h-18h30

Mardi : 13h30-18h30

Mercredi : 10h-12h et 13h30-18h30

Jeudi : 16h30-19h

## L'association de parents d'élèves (ASPEL)

L'ASPEL est composée de parents bénévoles et constitue le lien entre les élèves, les parents, l'équipe administrative et l'équipe pédagogique.

L'association

- soutient les projets artistiques par une aide matérielle et/ou financière,
- est membre des instances de concertation du Conservatoire
- apporte une aide financière et négocie des tarifs préférentiels pour ses adhérents (assurance des instruments, livres de FM, séjours musicaux)
- crée ou accompagne les moments festifs (goûters, buvettes, Nuit de l'Été...)
- vous informe (permanences, site, Newsletter)

Rejoindre l'équipe de l'ASPEL permet de s'impliquer dans la vie et les choix du Conservatoire.

La cotisation annuelle est de **10 €** par famille.

Présidente : **Hélène CAUMEIL**

✉ [aspel69@gmail.com](mailto:aspel69@gmail.com)

🌐 <http://aspel.openassos.fr/>

## La location d'instrument

Le Conservatoire propose un service de location pour les instruments suivants :

- Vents-Bois : flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone
- Vents-Cuivres : trompette, trombone, cor, tuba
- Cordes : violon, alto, violoncelle, contrebasse
- Polyphoniques : épinette, accordéon, xylophones

Ce service est proposé dans la limite du stock disponible, prioritairement aux élèves débutants des classes à horaires aménagés et aux enfants résidant sur le territoire de l'agglomération.

La location va de la date d'attribution au 31 août de l'année scolaire en cours et ne peut être renouvelée que si un instrument est disponible. .

Avant tout achat d'instrument, particulièrement sur les sites de vente en ligne, nous conseillons vivement aux parents de se renseigner auprès des enseignants.

*Informations complètes sur les locations : [www.agglo-villefranche.fr/Conservatoire/Téléchargements/Règlement des locations](http://www.agglo-villefranche.fr/Conservatoire/Téléchargements/Règlement_des_locations)*

**Location d'instrument : 19 €** par mois, comprenant la location et l'entretien.  
Tout mois commencé est dû.

## Extranet et site de la Communauté d'Agglomération

Tout au long de l'année, de nombreuses informations seront communiquées (cours, absences, planning, évaluations...) ou sont disponibles en téléchargement via le site **extranet** du Conservatoire.

L'adresse du site est la suivante :

<http://cri.agglo-villefranche.fr:8082/musique/villefranche>

Chaque élève inscrit à la possibilité de se connecter avec les identifiants qui sont fournis par l'administration sur le récapitulatif d'activités.

D'autre part, vous trouverez sur le site **internet** de la Communauté d'Agglomération, toutes les informations nécessaires sur le Conservatoire : textes cadres, saison musicale, CHAM....

L'adresse du site est la suivante : [www.agglo-villefranche.fr](http://www.agglo-villefranche.fr)

N'hésitez pas à utiliser ces moyens de communication.

# Sites et contacts au Conservatoire

## Conservatoire à Rayonnement Intercommunal

96, rue de la sous-préfecture

69400 Villefranche –sur-Saône

✉ [conservatoire@agglo-villefranche.fr](mailto:conservatoire@agglo-villefranche.fr)

☎ 04 74 09 43 10

Directeur : **Nicolas BANGE**

Directeur-adjoint : **José SCHMELTZ**

Coordination administrative

**Isabelle CORTES**

Administration :

**Christelle AUJARD**

**Géraldine CHANTRAINE**

**Susanne RAPENEAU**

Accueil du public :

Lundi et vendredi : 14h-19h

Mardi, mercredi et jeudi : 8h30-19h

Samedi : 8h30h-12h30

Régie : **Florian BOUVIER**

Auditorium : **Philippe DURAND** et **Etienne PAILLARD**

### Site de Limas

11, rue Pierre Ponot

✉ [conservatoire.limas@agglo-villefranche.fr](mailto:conservatoire.limas@agglo-villefranche.fr)

☎ 04 74 65 41 69

Référente administrative : **Géraldine CHANTRAINE**

Accueil du public : Mardi de 14h30 à 17h15

Référente pédagogique : **Gaëlle MACE**

### Site de Jassans-Riottier

101, impasse Jules-Ferry

✉ [conservatoire.jassans@agglo-villefranche.fr](mailto:conservatoire.jassans@agglo-villefranche.fr)

☎ 04 74 60 75 31

Référente administrative : **Géraldine CHANTRAINE**

Accueil du public : Mercredi de 14h à 17h

Référente pédagogique : **Nathalie VIOLON**

